

l'an mil neuf cent trente-trois, le samedi 14 octobre à 20 heures, les membres du conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M^e Cadot Maire.

Etaient présents: M^e Cadot Maire, Léonard, Guy, le premier adjoint, Beroua, Delbos, Bemerle, Blondel, Demouchy, Bertrand, Guillenard, Prevost, Chauvin, Dreux, Hérouin, Hermabessière, Dumas.

Absents excusés: M^e Vilain, Marotte Dupré.

Le conseil choisit pour secrétaire M^e Guillenard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité. Le Conseil, donne acte à M^e le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^e David secrétaire, adressée à M^e le Préfet de Seine et Oise, protestant contre le rappel à l'ordre, demandé par M^e Hermabessière contre lui, pour falsification de délibération du 12 août 1933. M^e David demande une enquête administrative. Après explications entre M^e Hermabessière, Guy et Chauvin, il a été reconnu que M^e David n'avait fait qu'obéir à un ordre de M^e Guy adjoint en l'absence du Maire. À la suite de cette explication M^e Hermabessière a retranché les termes du paragraphe de sa lettre de blâme.

M^e Blondel rappelle que par sa lettre, en date du 17 juin dernier, adressée au Conseil Municipal, M^e David offre sa démission de secrétaire de la Mairie d'Orsay sous réserve de ses droits éventuels à une retraite professionnelle pour ses six années de service à la Mairie.

M^e Blondel demande à M^e le Maire de faire connaître au conseil le montant de la retraite ou indemnité à laquelle pourrait prétendre M^e David en vertu des lois et règlements en vigueur dans le Département de Seine et Oise pour la catégorie de fonctionnaire à laquelle il appartient. Le conseil accepte l'enquête administrative.

M^e Delbos demande qu'il soit établi un règlement pour les employés Municipaux.

Le conseil, vu la position de plusieurs habitants demandant l'enlèvement des ordures une fois par semaine rue Aristide Briand, accepte de faire procéder à leur enlèvement.

Le conseil après avoir eu connaissance d'une proposition d'Innova Publi pour la pose de bancs sur les places publiques, renvoie cette question à l'étude de la Commission des chemins.

Le conseil après avoir eu connaissance de plusieurs lettres de M^e Dumas, demandant la réparation des buts, l'alimentation en eau, du terrain de jeu, ainsi que le fauchage des pelouses, décide de convoquer la Commission du terrain à l'heure de Président de l'Yvette Sportive.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction des Postes, concernant la construction d'un Hôtel des Postes à Orsay. Le conseil, renvoie cette affaire à l'étude à la commission des travaux et des finances.

Correspondances

Lettre du Secrétaire

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^e David secrétaire, adressée à M^e le Préfet de Seine et Oise, protestant contre le rappel à l'ordre, demandé par M^e Hermabessière contre lui, pour falsification de délibération du 12 août 1933. M^e David demande une enquête administrative. Après explications entre M^e Hermabessière, Guy et Chauvin, il a été reconnu que M^e David n'avait fait qu'obéir à un ordre de M^e Guy adjoint en l'absence du Maire. À la suite de cette explication M^e Hermabessière a retranché les termes du paragraphe de sa lettre de blâme.

M^e Blondel rappelle que par sa lettre, en date du 17 juin dernier, adressée au Conseil Municipal, M^e David offre sa démission de secrétaire de la Mairie d'Orsay sous réserve de ses droits éventuels à une retraite professionnelle pour ses six années de service à la Mairie.

M^e Blondel demande à M^e le Maire de faire connaître au conseil le montant de la retraite ou indemnité à laquelle pourrait prétendre M^e David en vertu des lois et règlements en vigueur dans le Département de Seine et Oise pour la catégorie de fonctionnaire à laquelle il appartient. Le conseil accepte l'enquête administrative.

M^e Delbos demande qu'il soit établi un règlement pour les employés Municipaux.

Le conseil, vu la position de plusieurs habitants demandant l'enlèvement des ordures une fois par semaine rue Aristide Briand, accepte de faire procéder à leur enlèvement.

Le conseil après avoir eu connaissance d'une proposition d'Innova Publi pour la pose de bancs sur les places publiques, renvoie cette question à l'étude de la Commission des chemins.

Le conseil après avoir eu connaissance de plusieurs lettres de M^e Dumas, demandant la réparation des buts, l'alimentation en eau, du terrain de jeu, ainsi que le fauchage des pelouses, décide de convoquer la Commission du terrain à l'heure de Président de l'Yvette Sportive.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction des Postes, concernant la construction d'un Hôtel des Postes à Orsay. Le conseil, renvoie cette affaire à l'étude à la commission des travaux et des finances.

Enlèvement des ordures rue Aristide Briand

Le conseil, vu la position de plusieurs habitants demandant l'enlèvement des ordures une fois par semaine rue Aristide Briand, accepte de faire procéder à leur enlèvement.

Proposition Innova Publi

Le conseil, vu la position de plusieurs habitants demandant l'enlèvement des ordures une fois par semaine rue Aristide Briand, accepte de faire procéder à leur enlèvement.

Lettres Dumas

Le conseil après avoir eu connaissance de plusieurs lettres de M^e Dumas, demandant la réparation des buts, l'alimentation en eau, du terrain de jeu, ainsi que le fauchage des pelouses, décide de convoquer la Commission du terrain à l'heure de Président de l'Yvette Sportive.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction des Postes, concernant la construction d'un Hôtel des Postes à Orsay. Le conseil, renvoie cette affaire à l'étude à la commission des travaux et des finances.

Bureau de Postes

Désignation de 21
Conseillers pour la
Commission de chômage à novembre.

Le Conseil désigne M^e Berouard et Hermabessière pour faire partie de la Commission de chômage pour l'année 1933 - 1934 de novembre.

Le Conseil,

autorise M^e le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Delagrange pour l'achat de 5 tables grand modèle, 4 tables moyennes et 4 tables petites, pour la somme totale de 2 170 fr à prélever au chapitre des budget "achat de matériel scolaire".

Marché Delahaye

Le Conseil autorise M^e le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Delahaye pour la réparation de l'auto fournie des propriétaires accidentées, devis s'élevant à la somme de 3895⁺ 90 - à prélever au chapitre du budget "entretien des propriétés à incendie".

Maison Benoist

suité à la délibération du 6 mai 1933 - "réfection des trottoirs devant la Mairie, le conseil autorise M^e le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Benoist entrepreneur à Orsay pour la somme de 3307, 50

Le Conseil autorise M^e le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Maison Duval d'Elbeuf pour les fournitures scolaires. 1933. et pour la somme de 9816 francs.

Visite médicale
enfants des écoles

Le conseil après avoir entendu les explications de M^e le Maire pour la visite des enfants des écoles, renvoie cette question à l'étude de la Commission scolaire.

Entretien W.C. du
cimetière

Le conseil vote la somme de 200 francs par an à M^e Jouvet pour l'entretien en état de propriété des W.C. du cimetière, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Entretien du Caveau
Vve Farrat

Le conseil vote la somme de 200 francs à M^e Megret marbrier à Orsay pour l'entretien du caveau de M^{me} Vve Farrat (par an) à prélever à l'article 67 legs Farrat du budget primitif

Entretien Professeur
comptabilité
éclairage des rues

Le conseil renouvelle le traitement des professeurs de comptabilité de 125⁺ francs par mois : soit dix mois (année scolaire 1933 - 1934 - à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours -

Le conseil, décide la création de nouveaux becs de gaz pour l'éclairage des rues aux endroits ci-après :

2 becs Avenue St Laurent

1 d^e Chemin n°. 15

1 d^e près du viaduc de la Facaderie

1 d^e près de la passerelle

1 d^e rue des Sablons

1 d^e sentier de Madagascar

et prie M^e le Maire de rappeler à la C^{ie} des Gaz la pose de celui de la rue Aristide Briand.

Fête du 11 novembre

Le conseil décide la fête du 11 novembre comme les années précédentes convoquer la Commission des fêtes pour en arrêter le programme. M^e le Maire rend compte de deux propositions faites par des particuliers pour l'installation de bains douches à Orsay. Le conseil renvoie cette affaire à la commission des travaux.

Bains Douches

Election d'un membre du M^e le Président a donné lecture des articles transcrit de la loi du 5 aout 1879 sur
 Conseil Municipal à la les commissions administratives.
 Commission administrative Il a ensuite invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité
 de l'Hôpital d'orsay absolue des suffrages à l'élection de un délégué.
 18 OCT 1933

le déroulement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17 -
Bulletins blancs à déduire	1 -
Reste pour les suffrages exprimés	16 -
Majorité absolue	9 -

M^r Blondel 9 voix

M^r Heveaux 6 -

M^r Hennabessière 1 -

M^r Blondel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué
 Il a déclaré accepter ce mandat,

Déclassement des alignements M^r le Maire fait connaître que les dossiers relatifs à la fixation des alignements et
 et du nivellement d'une partie du nivellement d'une partie des chemins ruraux - 18 - 28 et 38 avec classement
 des chemins ruraux - 18 - dans la voirie urbaine a été soumis aux formalités d'enquête, dans la Commune
 28 et 38 avec classement
 dans la voirie urbaine 18 NOV 1933

Il ajoute qu'au cours de cette enquête, aucune déclaration n'a été formulée
 Il ajoute enfin que l'avis du commissaire enquêteur est favorable à l'approbation
 du dossier.

Dans ces conditions, il propose au conseil de délibérer sur la suite qu'il convient
 de donner au dossier de l'affaire.

Le conseil délibère :

Demande que soit prononcée dès que possible la déclaration d'utilité publique
 que du projet de fixation des alignements et du nivellement d'une partie
 des chemins ruraux n° 18 - 28 et 38 avec classement dans la voirie urbaine.

M^r le Maire fait connaître que le dossier relatif à la fixation des alignements et du
 nivellement du chemin rural n° 36 avec classement dans la voirie urbaine a
 été soumis aux formalités d'enquête dans la commune les 24-25-26 juillet 1933.

Il ajoute qu'au cours de cette enquête, d'assez nombreuses déclarations pour et
 contre le projet ont été formulées.

Il indique que l'objet poursuivi par la commune pour la présentation du dossier
 semble avoir été mal compris de la part des réclamants. Il s'agit en effet, non
 pas d'engager des dépenses immédiates, mais au contraire, d'éviter pour
 l'avoir des frais d'expropriation dans le cas où des murs et bâtimens viendraient
 à s'édifier sur les limites actuelles du chemin n° 36 qui ne réserve à cette voie
 qu'une largeur absolument insuffisante de 4 à 5 mètres.

Il fait donner lecture des déclarations faites au cours de l'enquête, ainsi que de
 l'avis motivé formulé par M^r le Commissaire enquêteur.

Il demande au conseil de se prononcer sur les résultats de l'enquête à laquelle
 il a été procédé sur le dossier.

Le conseil, considérant que l'élargissement de cette voie a été prévu au
 projet d'extension.

Considérant qu'il est absolument indispensable de fixer les alignements et le
nivelllement du chemin rural n° 36 étant donné les demandes de constructions
qui peuvent être formulées auxquelles on ne pourrait donner une suite convenable
si un projet approuvé ne permettait pas d'obliger les riverains à laisser libre pour
la circulation future une largeur entre alignements suffisante et si les cotés et
nivelllement de la future voie n'étaient pas fixées préalablement.

Délibéré.

Demande instamment que les réclamations formulées au cours de l'enquête
ne soient pas retenues pour raison de mauvaise interprétation de l'objet
proposé par la commune.

Demande la déclaration d'utilité publique du projet telle qu'il est
présenté avec classement de la voie élargie dans la voirie urbaine publique.
La commune estime que l'entreprise prévue sur la propriété Foré est
trop importante et qu'elle doit être demandée en frappant du côté opposé
étant donnée que la superficie de l'immeuble Foré ne dépasse pas 500 m²
et qu'il prévoit une emprise de 94 m².

Assistance aux femmes en couches M^{me} Langlois Hélène, domiciliée à Orsay - admise en 1^{re} partie
M^{me} Lessard domiciliée à Orsay - admise en 1^{re} partie
M^{me} Boutin Madeline, domiciliée à Orsay admise en 1^{re} partie
M^{me} Bentin domiciliée à Orsay. admise en 1^{re} partie
M^{me} Rousseau Louise admise en 2^e partie
M^{me} Bal Odette refusée.

Assistance aux veillards M^{me} Boultier J^{me} Louis admise en 1^{re} partie

13 NOV 1933 M^{me} Villemain Marie Veuve Pellecier admise en 2^e partie
M^{me} Jolivoy Frédéric refusée.

Ajoute à la liste les enfants de M^{me} Veuve Pellecier

Le conseil donne une suite favorable à la demande d'allocations
présentée par M^{me} Gras Yvonne.

Le Conseil, après discussion, charge M^{me} le Maire de continuer les
pourparlers ayant trait à la canalisation de l'avenue Saint
Laurent. accepte la canalisation de 150 m/m, demande la
mise au point du devis avec détail.

Séance du 25 novembre 1933.

L'an mil neufcent trente. trois, le mardi 21 novembre, convocation du
Conseil Municipal, pour le samedi 25 novembre à 14 heures 30 pour
y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour
Le Maire,
P. Cadot

L'an mil neuf cent trente trois, le samedi 25 novembre à 14 heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Osny, sous la Présidence de M^e Cadot Maire.

Etaient présents: M^e Cadot Maire, Guy, secrétaire adjoint, Bertrand, Delbet, Bernier, Blondel, Marolle, Velain, Demouchy, Bertrand, Guillemand, Dreux, Stevenin, Bernabessière, Dumas.

Absents excusés: M^e Bevaux, Pivost, Chauvin, Dupré.

Le conseil choisit pour secrétaire M^e Guillemand, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité. Le conseil donne acte à M^e le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Rouge demandant que la commune participe à l'éclairage de la rue Mademoiselle et à une partie de l'avenue St Laurent. Le conseil accepte cette participation, à prélevoir sur les fonds "subvention aux loisirs". Pour réfection, éclairage, etc -

Le conseil invite M^e le Maire à réclamer aux médecins leurs réponses à la lettre qui leur a été adressée pour la visite médicale aux écoles.

Le conseil, après avoir eu connaissance de la lettre de M^m Vve Haussu concernant l'exonération des frais d'hospitalisation pendant sa maladie vote la somme de 350 francs (à titre exceptionnel) à M^m Haussu à prélevoir sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M^e le Maire donne connaissance au conseil d'une petition relative à la défectuosité du chemin n° 86 (partie comprise entre la rue Pastan et la route de Vassy). Le conseil invite M^e le Maire à demander aux riverains de céder la partie de terrain en vue de l'élargissement du dit chemin. Le conseil décide de demander la confirmation du devis descriptif du projet de 145 500 francs à la S^e borgnaise des eaux.

Le conseil décide que une adjudication aura lieu le 21 décembre 1933 à 10 heures pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1934 et désigne M^e le Bernier et Marolle pour assister M^e le Maire à cette adjudication.

Le conseil où l'exposé du Maire, considérant que M^e Bellocore, Guiguer, Coward frère et Coward fils n'ont pas en la jouissance des jardins pour lesquels un loyer de 50 francs par an leur a été établi à chacun pour l'année 1933, en vertu d'un titre de recette dressé le 30 mai 1933, décide d'admettre en leur valeur les dits sommes. autorise M^e le Maire à verser ces terrains en location.

Le conseil, sur la demande de M^e l'abbé Desfont de l'agrandissement de la Tribune de l'Eglise, autorise cet agrandissement.

Le conseil autorise M^e le Maire à faire réparer les barres ~~du~~ du terrain de Jeux, pour le reste des travaux à exécuter demander un devis à M^e Colin architecte, de toute urgence.

Le conseil, décide de donner rendez vous à la S^e Sud Lommiere

Correspondances

lettre Rouge

Visite médicale

lettre M^m Vve Haussu

Pétition Renault
Chemin St.
Laurent

Canalisation d'eau
potable Avenue St
Laurent

adjudication pour
l'entretien des bâtiments
communaux.

jardins derrière le
cimetière.

Envoyé le 6 DEC 1933
Reçu le 10

6 DEC 1933
10

Demande d'agrandis-
sement de la tribune
de l'Eglise.

Terrain de Jeux

Éclairage des rues

et convoquer la commission d'éclairage, et demande que le gaz de la rue Aristide Briand soit posé de toute urgence ainsi que celui de la rue de Montlhéry (console).

Le conseil décide d'étudier la proposition de la construction de l'ancien chemin rural n° 36, et de demander un devis.

Le conseil, vu la demande de M^e Bruno Varilla qui sollicite de la Commune une diminution de pris de vente de l'eau pour une consommation saisonnière, regrette de ne pouvoir lui donner satisfaction.

Le conseil, vu la petition des habitants de la rue Aristide Briand, demandant l'enlèvement des ordures, accepte les conditions de M^e Stoffel pour l'enlèvement au pris de 350 francs ^{par an} (conforme aux cahiers des charges).

Le conseil, vu la demande d'augmentation de M^e Guillet concierge de la mairie, vote la somme de 75 francs par mois à M^e Guillet à partir du 1^{er} décembre 1933, à préléver à l'art 22 des budgets prévisionnel.

Le conseil, vu la demande du Professeur de sténodactylo de l'école des filles (cours complémentaire) vote la somme de 125 francs par mois à partir du 1^{er} octobre ¹⁹³³ à préléver sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le conseil, désigne pour faire partie du bureau des élections le 13 décembre prochain M^m Cadot et Dreux de 10 heures à 12 heures de 12 heures à 14 heures M^m Berouet et Demouchy de 14 heures à 16 heures M^m Loemerle et Hermabessière.

Le conseil,

Considerant que les procès verbaux des séances ne sont plus fournis aux membres du conseil, invite M^e Maire à faire assurer d'une façon complète le service de la Mairie, conforme à son désir.

Le conseil procède à l'élection de la bénéficiaire du legs Passat pour l'année 1934. Inscriptions 5 -

Votants 15 - majorité absolue 8.

Résultat obtenu:

Mme Brossard 8 voix: élue

Mme Jambu "

Mme Beaudoin 6 voix

Mme Le Moullec "

Mme Petit 1 voix.

Mme Mme Brossard ayant obtenu la majorité absolue des voix est bénéficiaire du legs Passat pour l'année 1934.

Le conseil, vu la liste des candidats pour les bénéficiaires de l'apprentissage gratuit, comportant deux noms, pour les garçons Petit Louis rue du Pont de Pierre apprenti serrurier chez M^e Hanon à Orsay.

Pour les filles M^e Avend Roland 113 rue de Versailles, apprentie chez M^e Chevalier coiffeuse à Orsay.

Désigne comme bénéficiaires de ce legs à l'unanimité

M^e Petit Louis

Mme Avend Roland

Demande Martin
Lavigne
Lettre de M^e Bureau
Varilla

Demande Stoffel
^{REC 1933}

Demande Guillet
Vote de crédits.
^{REC 1933}

Demande du
Professeur de sténodactylo
Vote de Crédits

Bureau des élections
à la chambre et au
Tribunal de Commerce

Procès verbal des
séances du conseil

Bénéficiaire du
legs Passat en
1934.

Apprentissage
gratuit, pour
l'année 1934

Création d'une 5^e classe pour les garçons et d'une 7^e classe pour les filles.

Le Conseil, Vu les demandes de 114^{es} les Directeur et Directrice des écoles demandant la création d'une 5^e classe aux garçons et d'une 7^e classe aux filles, vu l'effectif toujours croissant, décide la création d'une 5^e classe aux garçons, et une 7^e classe à l'école des filles.

Envoyé le 11/12/1933

19

Reçu le

19

élèves fréquentant les écoles d'Orsay étrangères à la Commune

Récupération

Envoyé le 28/10/1933

19

Reçu le

19

Assistance aux femmes en couches

Envoyé le 28/10/1933

19

Reçu le

19

Cours supérieur: 1^{ère} année après le certificat d'études:

par élève 150 francs par an

Cours complémentaire 1^{ère} année par élève 250 fr par an

2^e année - d° - 225⁺ par an

3^e année - d° - 200⁺ par an

payable par trimestre et d'avance. avec les communes.

Mme Marie Mahault fme Dufont, qui n'avait pas été admise dans la séance du 2 septembre 1933, admise ce jour en 1^{ère} partie, (ayant eu 2 jumelées).

Mme Marie d'Heurle fme Chevreux, domiciliée à Orsay 16 rue du Coteau depuis le 8 octobre 1933, ayant son domicile de secours hors la commune (admise en 2^e partie).

Mme Bouaire fme Bebeau, (non admise)

à ajouter à la liste d'assistance médicale gratuite.

Schneider Fernand, Lucas Madeleine, enfant Carpentier, enfant Guillotin le conseil, donne un avis favorable à la demande d'allocation militaire présentée par Mme Ve Bacquois.

Séance du 23 décembre 1933.

L'an mil neuf cent trente-trois, le mardi 19 décembre, convocation du conseil Municipal, pour le Samedi 23 décembre, quatorze heures trente, à la Mairie d'Orsay, pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire
L. Caro

L'an mil neuf cent trente-hois, le samedi 23 décembre à 14 heures 30 les membres du conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay - sous la Présidence de Monsieur Cadot Maire:

Étaisents Présents: M^{me} Cadot Maire, Guy, ses deux adjoints, Marotte Beroux, Lemerle, Blondel, Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillenard, Piérost, Dreux, Stevenin, Hermabessière, Dumas.

Absents excusés: M^{me} le secrétaire, Delbès, Chouvenin, Dupré; le conseil choisit pour secrétaire M^{me} Guillenard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité. Le conseil donne acte à M^{me} le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Correspondances.

Arrêtés de M^{me} le Préfet. M^{me} le Maire donne lecture de 2 arrêtés de M^{me} le Préfet de Seine et Oise en date des 18 et 27 novembre 1933; annulant la délibération prise par le conseil Municipal d'Orsay en date du 12 août 1933, relative à un blâme sur la manière de servir de M^{me} David secrétaire de la Mairie.

Les présents arrêtés seront transcrit sur le registre des délibérations du conseil Municipal d'Orsay en marge de celle dont la partie est annulée et devra être bâtonnée.

M^{me} le Maire donne lecture d'une motion de M^{me} Hermabessière, cette motion au dire de l'auteur a un caractère purement moral; après cette lecture le conseil passe à l'ordre du jour.

M^{me} le Maire donne lecture d'une lettre de M^{me} Gauthier Directrice de l'école maternelle qui se plaint de l'insuffisance de chauffage de ses classes. Le conseil décide d'accorder du charbon au lieu de coke aux périodes les plus froides et invite M^{me} le Maire à prendre des dispositions pour qu'un chauffage plus approprié soit mis à l'étude.

Extraits des délibérations Le conseil autorise M^{me} le Maire à faire taper les extraits des délibérations du conseil, depuis juillet 1932 jusqu'à ce jour, par M^{me} Hermabessière à raison de 10 francs par jour: crédit à prendre aux dépenses imprévues.

M^{me} le Maire donne lecture de 2 lettres des Maitres et Maitresses des écoles, relatives aux 2 jours de congés supplémentaires, l'accord ne s'étant pas fait entre ces derniers. Le conseil décide de fixer ces jours, au lendemain et sur le lendemain de la fête de la rosière.

M^{me} le Maire donne lecture d'un rapport de la commission des chemins relatif à la réouverture des voies d'accès à la station de la Gare d'Orsay Etat. Le conseil prie M^{me} le Maire de demander à M^{me} l'Ingénieur Vicinal comment il entend faire passer les chemins ruraux dans la voirie vicinale.

Eclairage Pacaterie M^{me} le Maire donne lecture des deux devis; l'un du Sud Lumières et avenue St^{te} Baument. l'autre de la S^{te} du Gaz, relatifs à l'éclairage de certaines voies de la Pacaterie et de l'avenue St^{te} Baument (entre l'avenue Poch et la rue Serpent). Le conseil décide de faire faire l'éclairage des voies de la Pacaterie par la S^{te} du Gaz; autorise M^{me} le Maire à passer un marché de gré à gré avec cette société, s'élevant à la somme de 2044 francs pour sept bacs de gaz. Pour ceux de l'avenue St^{te} Baument demander une mise au point à la S^{te} Sud Lumières.

Envoyé le 24 JANV 1934

Reçu le 19

Proposition Goulet

Eclairage Pacaterie M^{me} le Maire donne lecture des deux devis; l'un du Sud Lumières et avenue St^{te} Baument. l'autre de la S^{te} du Gaz, relatifs à l'éclairage de certaines voies de la Pacaterie et de l'avenue St^{te} Baument (entre l'avenue Poch et la rue Serpent). Le conseil décide de faire faire l'éclairage des voies de la Pacaterie par la S^{te} du Gaz; autorise M^{me} le Maire à passer un marché de gré à gré avec cette société, s'élevant à la somme de 2044 francs pour sept bacs de gaz. Pour ceux de l'avenue St^{te} Baument demander une mise au point à la S^{te} Sud Lumières.

Envoyé le 24 JANV 1934

Reçu le

Bureau de Poste

Envoyé le 20 DEC 1933

M^e le Maire donne lecture d'une proposition de M^e le Directeur régional des P.C.E. en date du 9 octobre 1933, pour la construction d'un Hôtel des Postes sur l'emplacement de l'ancien Presbytère.

Le conseil, par 11 voix pour, 3 contre et 2 abstentions vote l'abandon du terrain à l'administration des Postes, en compensation des 105 000 francs demandés à la Commune à titre de participation, et décide de faire établir par M^e l'Ingénieur Vicinal, un plan de dégagement pour la circulation.

Terrain de Jeux.

Envoyé le 11 JANV 1934

Le conseil vota les devis de M^e Colin architecte pour la construction d'un abri et d'un lavabo au terrain de Jeux; vote la somme de 6510 francs; dont 2000 francs pour la partie métallique et 4510 francs pour la macommerie des lavabos; autorise M^e le Maire à passer des marchés de gré à gré avec les entrepreneurs qui auront fait les meilleurs prix. ces sommes à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours. Le décapage et la terrasse seront exécutés par les cantonniers de la ville.

Cantonniers pour le

Envoyé le 2 FÉV 1934

lotissement du Coteau, l'entretien des rues du lotissement du Coteau, que le syndicat remboursera à la commune au prix de 32 francs.

Canalisation Avenue

Envoyé le 11 JANV 1934

Saint Laurent

Le conseil, comme suite aux délibérations antérieures de canalisation en eau de l'avenue Saint Laurent, et après la mise au point du devis entre la commune représentée par son Ingénieur Conseil et la S^té lyonnaise: vote par 14 voix contre 2, la somme de 48500 francs pour la part lui incombeant dans la canalisation de cette voie entre la rue Serpente et la limite de la commune; à prélever 1: 34520, 71 somme inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 1933 et les 13979, 29 restant sur les fonds libres de l'exercice en cours; décide l'établissement d'une borne fontaine au milieu des lotissements.

Marché Mariquot.

Envoyé le 11 JANV 1934

Le Conseil autorise M^e le Maire à passer un marché de gré à gré avec M^e Mariquot libraire à Orsay, pour les fournitures aux élèves de l'école maternelle et pour le supplément aux élèves de l'école des garçons et des filles, s'élevant à la somme de 5204, 20 à prélever à l'article, fourniture aux

chemin de la Gouttière élèves des écoles des budgets de 1933.

Chemin 36. Participants Le conseil, décide que toutes les questions concernant ces deux chemins, devront être liées ensemble, et demande que le conseil soit réuni en commission plénière pour en faire l'étude générale, en s'adjugeant M^e l'Ingénieur Vicinal.

Elargissement des

Envoyé le 11 JANV 1934

rues du Brison et du Pont de Pierre, construction Brison et de la rue du Pont de Pierre, entre la route de Versailles et bordure et caniveau et le chemin rural n° 24 sur une longueur de 443 mètres et chaussée en pierre et goudronnée sur une longueur de 443 m^m

Envoyé le 11 JANV 1934

Reçu le 19

s'élève à francs: 131,500; pour un travail comportant bordures et caniveaux et chaussée en pierre et goudronnée sur toute la longueur.
Il demande au conseil de se prononcer sur le vote du crédit nécessaire à l'exécution des travaux.

Le Conseil, délibéré: adopte le dossier tel qu'il est présenté.

Approuve les devis et cahier des charges et les estimations de la dépense. Décide que la dépense de 131500 francs sera couverte de la façon suivante: 53000 francs inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 1933 - 78500 francs sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Autorise M^e le Maire à mettre les travaux en adjudication, charge M^e Gémerle et Vilainet d'assister M^e le Maire lors de l'adjudication. Demande l'approbation du dossier.

M^e le Maire soumet au conseil le projet dressé en vue du classement des rues du lotissement "la Villa des deux gares, dans la voirie urbaine publique.

M^e Dreux demande un dossier pour le sentier de la Dimancheerie chemin de Beauregard et sentier de la plaine au sud du lotissement, tant pour la remise du terrain que pour l'origine du régime de l'eau, sentier de la Dimancheerie.

Projet d'aménagement M^e le Maire fait donner lecture au conseil:

d'embellissement et d'ex-1^o de la note d'observations en date du 31 Janvier 1933 de M^e Louis Bonnier, Rapporteur à l'extension. Réponses aux observations formulées par 2^o de la note d'observations de M^e le Docteur Briau, rapporteur de la même commission supérieure de la Commission Supérieure d'aménagement. M^e Louis Bonnier et mission en ce qui concerne les questions d'hygiène.

Briau au titre de la 3^o d'une lettre de M^e le Préfet en date du 19 Juin 1933.

commission supérieure M^e le Maire expose que le conseil Municipal doit faire connaissance avec ce qui touche les observations formulées dans les deux rapports précités.

A. Observations de M^e Louis Bonnier.

1: Opération n° 1. Monsieur le Maire donne connaissance de l'avis exprimé par les Ingénieurs du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la commune d'Orsay, cet avis est le suivant:

"Il semble qu'on aurait pu maintenir cette opération dont la prévision sur le plan n'implique pas nécessairement qu'elle sera réalisée. Sa prévision menage l'avenir.

"Cette opération constituerait en effet une déviation très intéressante pour la circulation générale qui emprunte la route nationale dont le tracé dans le pays est très sinuose et ne répond plus aux besoins actuels de l'automobile.

"Les intérêts des commerçants de la localité ne s'en trouveraient pas gênés par la circulation générale qui traverse le plus souvent les agglomérations sans s'y arrêter.

"Sans doute l'exécution de l'opération conduirait à des dépenses importantes, mais on peut toujours espérer qu'une société

Classement des rues
du lotissement "la
Villa des 2 gares

immobilière de lotissements permettra de la réaliser sans frais pour la Commune."

Le Conseil, Vu l'exposé des motifs ci-dessus: Décide: Décide de maintenir l'opération n° 1 telle qu'elle avait été primitive ment envisagée. Demande que le plan soit modifié en conséquence pour le maintien de cette opération.

2°: Création d'un espace libre de 25 mètres de largeur de part et d'autre de l'avenue de la nouvelle gare Orsay stat.

Le Conseil: après en avoir délibéré. Estime que cet espace libre ne présente aucun intérêt pratique en raison des remblais de l'avenue à la Gare qui le recouvrent en grande partie et sont inutilisables. L'espace libre serait en contrebas de l'avenue. Le Conseil Municipal préfère augmenter la largeur de l'avenue elle-même de 1m50 de chaque côté pour la porter à 12 mètres de largeur. Le profil en travers du terrain fortement en remblai ne permet pas de faire plus ou moins ni de s'engager dans des travaux dispendieux. Le conseil Municipal maintient sa décision précédente.

3°: Allongement à 12 mètres de la rue de Courtabœuf.
Cette voie comporte déjà un plan d'alignement approuvé à 8 mètres de réalisation difficile, étant donné les constructions existantes. Le Conseil Municipal estime qu'il y a lieu de maintenir cette largeur parce que la rue de Courtabœuf n'est pas destinée à être empruntée par la circulation générale pour se rattacher à l'opération n° 1 et même pour se rendre à la gare; ~~et~~ ~~est~~ simplement une rue d'habitation.

4°: Zone de non édificandi de 3 mètres.

Le Conseil Municipal, vu les observations formulées par le rapporteur de la commission Départementale et le rapporteur de la commission supérieure.

Décide qu'il convient d'appliquer la zone de non édificandi de 3 mètres simplement dans les zones résidentielle et industrielle.

5°: Zone d'habitation collective.

Le conseil se range à l'avis exprimé par M^e le Rapporteur de la commission supérieure et il décide qu'il convient de limiter comme suit les zones d'habitations collectives en bordure des routes nationales.

A. route nationale n° 188 entre l'avenue de la gare (lotissement du Parc d'Orsay) et le ruisseau de Mondétour.

B. route nationale ancien G.C. n° 68 entre la rue Pasteur et la ligne de Paris à Chartres

C. rue de Bozère en entier (sur la demande de M^e Vilain et accepté à l'unanimité par le Conseil).

B. Observations de M^e le Docteur Briau.

1° Distribution d'eau potable.

M^e le Docteur Briau fait connaître qu'une adduction d'eau et un

Le conseil est d'avis de maintenir la largeur de 12 mètres en raison de la suppression de l'ouverture de la voie de prolongement de la rue Bourtier

assainissement véritables ne peuvent être utilement envisagés d'une façon autonome pour la commune d'Orsay.

En ce qui concerne l'adduction d'eau, le conseil Municipal ne peut que faire constater qu'il existe peu de communes placées dans les mêmes conditions qu'Orsay actuellement, au point de vue de l'alimentation et de la distribution d'eau.

En effet, la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage a passé en 1921 avec la Commune, un contrat aux termes duquel cette Société s'est engagée à fournir et distribuer tout le cube d'eau nécessaire aux besoins actuels et futurs de la Commune.

Un forage de 600 mètres de profondeur a été exécuté jusqu'à la nappe des sables du Gault.

À la date du 26 mai 1933, le débit du puits foré était de 4644 m^3 en 24 heures. Ce cube représente plus de dix fois les besoins actuels de la commune.

D'autre part la distribution d'eau dans la commune est assurée à l'aide d'un réseau d'environ 11300 mètres de longueur.

En résumé, le conseil estime que la question d'alimentation en eau est réalisée pour la commune.

Quant à l'assainissement, la ville d'Orsay est rattachée au projet interdépartemental de Seine et Seine et Oise et sur ce point, il ya lieu de recueillir l'avis du service des Ponts et Chaussées chargé de l'élaboration du projet d'ensemble à moins que le rapport de l'Inspecteur d'Hygiène Départementale demandé par le Docteur Briau n'y suffise.

En résumé, le conseil est d'avis que le dossier soit modifié pour tenir compte des avis définitifs exprimés dans la présente délibération et que ce dossier soit retourné à M^e le Préfet en vue de la déclaration d'utilité publique pour l'application du plan, à ce sujet, le conseil Municipal exprime ses regards de ne pouvoir appliquer dès maintenant le programme des seroitudes, étant donné les longues formalités d'approbation du projet.

Assistance médicale gratuite Le conseil accepte l'enfant Sержent André pour le placement dans un sanatorium et l'admet à l'assistance médicale gratuite.

Approuvé sept lignes rayées à la page 48 et vingt huit mots et 2 chiffres ajoutés en marge de la page 48. et 2 mots rayés page 46.

L. Caillot *Le Jeune Marot* J. Guérard *J. Guérard*
Hermelius *Le Jeune Marot* *J. Guérard*
Le Jeune Marot *J. Guérard* *J. Guérard*
Le Jeune Marot *J. Guérard* *J. Guérard*
B. Blondel *Le Jeune Marot* *J. Guérard*
Le Jeune Marot *J. Guérard* *J. Guérard*

Séance du 24 février 1934.

l'an mil neuf cent trente-quatre, le lundi 19 février, convocation du Conseil Municipal, pour le samedi 24 février, 14 heures 30, à la Mairie d'Orsay, pour la session de février.

Le Maire,
L. Cadot

l'an mil neuf cent trente-quatre, le samedi 24 février, 14 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la Présidence de M^e Cadot Maire.

Étaient présents: M^e Cadot Maire, Bevasseur, Guy, Befèvre, adjoints, Beroux, Breux, Blondel, Bemerle, Stevenin, Hermabessière, Dumas, Bertrand, Demouchy, Marotte, Prevost, Guillemand, Vilain.

Absents excusés: M^e Delbès, Chouvenin, Dupré.

Le conseil choisit pour secrétaire, M^e Guillemand, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M^e Le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Le conseil ajourne au 15 avril 1934 l'adjudication des travaux de la rue du Bruisson.

Le conseil autorise M^e Gaget à faire inhumer le corps de M^e Dauphin dans sa concession.

Le conseil fixe la date du 19 mars 1934 à 14 h. 30 pour l'élection de la Rosière. et fixe ainsi les dates des fêtes pour l'année 1934.

Rosière 13 mai 1^{er} l'aurore 1^{er} aout Le Guichet 9 septembre

Le conseil ouvre un crédit de 30000 francs pour la caisse de chômage et 1200 francs pour l'indemnité au garde champêtre pour risques —

professionnels à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours

Le conseil, vu la lettre M^e l'Inspecteur d'académie, accepte pour les jours de congés mobiles, des écoles communales les dates à après

l' lendemain de la fête de la Rosière, le mardi de la Pentecôte.

Le conseil, vu la demande de M^e Rose Directrice école des filles demandant l'achat d'un héro-flute, autorise M^e Le Maire à faire cet achat et vote les crédits nécessaires à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le conseil décide de remplacer 10 tilleuls et un marronnier sur la place du mardi. Les cantonniers sont chargés de l'arrachage.

Le conseil, vu la demande de sursis présentée par M^e Croc fils, étudiant, Vu la situation de famille et les études pour suivies par le sus nommé, donne un avis favorable à la demande de sursis présentée.

Le conseil, considérant qu'en raison des services rendus. du Receveur Municipal il est équitable que les remises du receveur Municipal soient augmentées d'un dixième.

Envoyé le 6 MARS 1934

Reçu le 19

Correspondances

Rue du Bruisson

Demande Gaget

Date de l'élection de la Rosière.

Ouverture de Crédit

Envoyé le 6 MARS 1934

Reçu le 19

Jours de congés mobiles écoles

Envoyé le 6 MARS 1934

Reçu le 19

Achat d'un héro flute

Envoyé le 6 MARS 1934

Reçu le 19

Remplacement des tilleuls place du Marché.

Demande de sursis

Croc. - Envoyé le 6 MARS 1934

Reçu le 19

1/10^{ème} des remises

du Receveur Municipal

M^e Lambertie.

Envoyé le 6 MARS 1934

Reçu le 19